

Mai 2007

Rapport annuel **2006-2007**

Ordre des techniciennes
et techniciens dentaires
du Québec



www.ottdq.com

	Page

Lettres de présentation	3

Rapport du président 2006-2007	4

Rapport du Bureau	7
RAPPORT DES COMITÉS :	
• Directeur de laboratoires	10

• Vision d'avenir de la profession	10

• Discipline	11

• Finances et Régie interne	11

• Communications	12

• Formation continue	12

• Formation	13

• Inspection professionnelle	13

• Normes d'équivalences	14

• Révisions des plaintes	14

• Syndic	15

• Pratique de société en nom collectif	15

Tableau des membres	16

États financiers au 31 mars 2007	17

Québec, mai 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de L'Assemblée
nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Me Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Montréal, mai 2007

Me Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de
l'application
des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

Montréal, mai 2007

Monsieur Gaëtan Lemoyne
Président
Office des professions du
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, c'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'OTTDQ pour l'année financière du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,
Raymond Haché, t.d.

Il me fait plaisir de vous présenter le bilan des activités de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec pour l'année 2006-2007.



DIRECTORAT DE LABORATOIRE :

Importation des prothèses dentaires

Les membres de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la technique dentaire dont nous faisons partie, et les représentants de Santé Canada se sont rencontrés afin de discuter de l'importation de prothèses dentaires au Canada. Nous avons fait connaître notre position qui est basée sur la Loi sur le directeur de laboratoire de prothèses dentaires. Cette loi oblige le directeur de permis d'attester la conformité du produit avec l'ordonnance. Selon l'avis du conseiller juridique de l'Ordre, il est illégal pour tous les laboratoires dentaires du Québec d'importer des prothèses dentaires puisque le directeur du laboratoire ne peut pas surveiller la fabrication à distance. Également, l'Ordre n'ayant aucun pouvoir juridique à l'extérieur du Québec il ne peut surveiller la pratique professionnelle et par conséquent ne pourrait pas accomplir son mandat de protection du public que lui a confié le gouvernement. De plus, cette pratique irait également à l'encontre de nos obligations déontologiques.

Formation

C'est avec plaisir que je vous informe que pour faire suite à la démarche conjointe du comité de formation de l'Ordre, des membres du département des techniques dentaires et des représentants des services pédagogiques du Collège Édouard-Montpetit, le ministère de l'Éducation du Québec a autorisé le changement du titre du programme des techniques dentaires pour celui de *Techniques de prothèses dentaires*. Cette nouvelle identité sera en vigueur à l'automne 2007.

Comme à chaque année, nous avons offert des sessions de formation continue qui favorisent la mise à jour des connaissances des techniciens dentaires. Afin de répondre adéquatement aux besoins changeants de la dentisterie il est de notre devoir de s'assurer que tous puissent avoir accès aux nouvelles technologies afin de maintenir notre rôle à l'intérieur de l'équipe des soins dentaires. Pour ce faire, l'Ordre prévoit effectuer un sondage dont les résultats permettront d'élaborer un programme de formation qui tiendra compte des nouveautés technologiques et des besoins plus généraux d'un retour sur la formation de base.

Modification du Code des professions

Les récentes modifications au Code des professions nous obligent à revoir certains de nos règlements. Nous avons profité de la situation pour former un comité de législation dont le mandat sera de revoir l'ensemble de nos règlements et de conseiller les membres du Bureau sur les changements ou les modifications que l'on devra apporter à la réglementation actuelle concernant la délivrance des permis et l'accès à l'information.

Délivrance de permis

La modification du Code des professions qui est en vigueur depuis le 14 juin 2006 nous oblige à revoir notre règlement sur les normes d'équivalence et de délivrance de permis afin de faciliter l'intégration des personnes détenant un diplôme obtenu à l'extérieur du Québec. Les ordres pourront désormais émettre des permis limités temporaires ou permanents.

C'est dans cette optique que nous avons entrepris d'élaborer de nouveaux outils d'information, d'autoévaluation et de formation aux examens d'intégration pour les personnes immigrantes titulaires de permis en technique dentaire qui désirent intégrer l'Ordre. Pour ce faire, nous avons reçu du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles une subvention de 66 000 \$ qui nous permettra de mettre à jour notre approche et de répondre de façon positive à la volonté du législateur d'informer les personnes immigrantes aux conditions d'admission et favoriser ainsi l'intégration de ces derniers. Nous avons embauché monsieur Charles Carrier comme personne ressource pour réaliser ce travail d'ici la fin de la présente année.

Projet de loi no 86 – Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives

Ce projet de loi modifie le Code des professions pour assujettir les ordres professionnels, en ce qui a trait aux documents détenus dans le contrôle de l'exercice de la profession, au régime général d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Cette loi entre en vigueur le 14 septembre 2007. Elle établit que les documents et renseignements détenus par un ordre professionnel dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession, seront assujettis à la loi du secteur public, soit la Loi sur l'accès. La Loi modifie la fonction et le contenu du tableau de l'Ordre, ce qui nous impose de revoir la cueillette annuelle d'information au moment du paiement de la cotisation. L'Ordre déploie les efforts nécessaires pour l'entrée en vigueur de la Loi.

Rayonnement de la profession

Nous avons revu notre message auprès de notre clientèle cible. Ce message insiste sur la nécessité de s'assurer de la conformité du produit livré aux normes de pratique professionnelle reconnues et de la conformité avec l'ordonnance. Ce message est en relation avec la responsabilité professionnelle que nous acceptons en tant que membre d'un ordre.

Nous sommes toujours en attente d'une réponse positive de l'Office des professions du Québec en ce qui a trait à la réserve du titre de prothésiste dentaire d'ordonnance, et du changement du nom de l'Ordre pour celui de l'Ordre des prothésistes dentaires d'ordonnance du Québec.

Relève

Quels sont les besoins futurs de professionnels techniciens ou techniciennes dentaires?

Nous avons la responsabilité d'assurer une relève professionnelle de qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population.

Considérant qu'une telle étude n'a jamais fait l'objet d'une démarche scientifique, et en tenant compte des changements technologiques, de la Loi sur le directorat, de la modification au Code des professions concernant la délivrance de permis et de la demande d'inscription au programme de technique de prothèses dentaires, les membres du Bureau ont décidé d'aller de l'avant et de procéder à une enquête sur le sujet. Nous allons donc confier à une firme spécialisée en la matière un mandat pour réaliser cette enquête auprès des membres de l'Ordre et des autres intervenants du domaine de la dentisterie.

Nous avons également procédé à la création d'un comité jeunesse dont le mandat sera de :

- proposer des activités facilitant l'intégration des jeunes à la profession
- promouvoir la profession auprès des futurs membres et des étudiants
- faire des recommandations au Bureau sur des sujets d'intérêt commun
- assurer une relève dans les différents comités de l'Ordre
- proposer des activités qui visent à créer un sentiment d'appartenance à l'Ordre

Règlement sur l'exercice de la profession en société par action

Les membres du comité ont étudié l'opportunité de mettre en place un tel règlement, mais après échanges, réflexion et consultation auprès de notre conseiller juridique, les membres du Bureau ont décidé qu'il n'était pas nécessaire pour le moment d'aller de l'avant avec un tel règlement.

Mobilité de la main-d'œuvre

Nous participons à l'étude sur les éléments de compétence de formation qui permettent la mobilité interprovinciale au Canada. Cette étude sera réalisée en 2007-2008 et des recommandations, le cas échéant, seront alors présentées aux différents organismes de réglementation provinciale afin de mettre à jour l'entente de mobilité professionnelle en technologie dentaire.

Conclusion

En terminant je désire remercier chaleureusement les membres du Bureau pour leur implication et leur dévouement durant cette année. Également je remercie le personnel de soutien qui a été à l'écoute de nos demandes et qui a accompli sa tâche avec efficacité.

A handwritten signature in blue ink, reading "Raymond Haché". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the left.

Raymond Haché, t.d.

Rapport du Bureau

Le Bureau de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec est constitué de huit administrateurs dont six membres élus et deux administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Président : *M. Raymond Haché*, t.d.

Administrateurs :

Région :

<i>Mme Guylaine Gagnon</i> , t.d., vice-présidente	Est (03)
<i>M. Denis Thériault</i> , t.d., trésorier	Ouest (06)
<i>M. Marc-Antoine Archambault</i> , t.d.	Ouest (06)
<i>M. Éric Choquette</i> , t.d.	Ouest (16)
<i>Mme Hélène Filion</i> , t.d.	Ouest (16)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec :

Mme Carole Marcoux
Me Marie-Claude Rioux

Le Bureau a tenu quatre réunions ordinaires au cours de l'exercice 2006-2007.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

Nominations :

- d'élire monsieur Marc-Antoine Archambault, t.d., pour combler le poste d'administrateur vacant de la région de l'Ouest. Le mandat de monsieur Archambault entre en vigueur le 5 décembre 2006 et il se terminera en mai 2008
- de nommer madame Micheline Pelletier secrétaire adjointe du comité de discipline
- de soumettre la candidature de M. Jean-Yves Labrosse pour le prix Mérite du CIQ

Dossiers administratifs :

- d'accepter les états financiers vérifiés 2005-2006
- de proposer à l'assemblée générale la firme comptable François Ménard inc., pour la vérification des états financiers 2006-2007 de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec
- d'adopter les mandats et la formation des comités
- d'autoriser l'embauche d'une ressource pour l'élaboration d'un projet de règlement de délivrance des permis et de puiser une somme pouvant aller jusqu'à 17 000 \$ dans les surplus de l'Ordre pour défrayer les honoraires de cette personne en attendant la subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.
- d'entamer des procédures légales à l'endroit de mesdames Anne-Marie Bissonnette et Jackie Landry
- d'endosser la démarche entreprise avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de développer des outils d'autoévaluation sur Internet pour les diplômés hors Québec et d'autoriser M. Raymond Haché et Mme Linda Carbone à signer le protocole d'entente avec le Ministère
- de ne pas adopter de règlement concernant l'exercice de la profession de technicien dentaire en société
- de former un comité de législation pour revoir les règlements de l'Ordre, rédiger les modifications et les nouveaux règlements, le cas échéant
- d'imposer des frais de réactivation de 150 \$ à tout titulaire de permis qui ne régularise pas sa situation dans les dix jours alloués dans l'avis de révocation de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec ainsi qu'à tout titulaire de permis qui n'avise pas l'Ordre de son changement d'adresse et qui demande la réactivation de son permis. Cette résolution entre en vigueur 1er mars 2007.



**Rapport
des comités**

Directorat de laboratoire

Mandat

Vérifier la conformité des demandes de permis de directorat pour approbation par le Bureau. Assurer le respect du règlement. Effectuer les suivis de dénonciation de pratique illégale.

Nombre de réunions : 4

Rapport

L'Ordre a reconduit 266 permis et en a approuvé 11 nouveaux dont deux à pratique limitée.

Le projet de règlement de formation continue obligatoire pour les titulaires de permis de directorat suit son cours. Il est en évaluation à l'Office des professions du Québec.

Membres du comité

Raymond Haché, t.d. - responsable

Mme Guylaine Gagnon, t.d.

M. Denis Thériault, t.d.

Mme Linda Carbone, caé

Vision d'avenir de la profession

Mandat

Déterminer les principaux enjeux relatifs au développement de la profession et définir des solutions susceptibles de relever les défis de l'avenir par une planification stratégique appropriée.

Nombre de réunion : 1

Rapport

Le Bureau a tenu une session de planification stratégique à l'automne 2005 et a déposé un plan d'action pour la période 2006 à 2009.

Membres du comité

Raymond Haché, t.d. - responsable

Mme Hélène Filion, t.d.

Mme Linda Carbone, caé

Comité de discipline

Mandat

Recevoir et traiter toute plainte formulée contre un professionnel, membre de l'Ordre ou qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction commise aux dispositions du Code des professions, de la Loi constituant l'Ordre ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi constitutive, durant l'exercice de sa profession.

Rapport

Le comité de discipline a tenu une audience disciplinaire en 2006-2007.

Nature de la plainte :

- Exploitation d'un laboratoire aménagé pour y fabriquer ou y réparer des prothèses dentaires et direction des activités du laboratoire sans être titulaire d'un permis de directeur de laboratoire de prothèses dentaires
- Refus ou négligence de remettre l'original du permis de directeur d'un laboratoire de prothèses dentaires et l'estampe de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec

Décision et sanction :

Le comité a reconnu l'intimé coupable des deux chefs d'infraction et l'a condamné à payer une amende de 600 \$ sur chacun des chefs et au paiement des déboursés.

Membres du comité

Me Jacques Lamoureux, avocat - président

M. Georges Tschlis, t.d.

M. Marc Desjardins, t.d.

M. Réjean Brulé, t.d.

La secrétaire du comité de discipline

Linda Carbone, caé

Finances et Régie interne

Mandat

Préparer les prévisions budgétaires pour adoption par le Bureau et en assurer le suivi. Négocier les ententes de gestion avec la firme mandatée pour l'administration. Informer le Bureau des modifications à apporter au budget.

Nombre de réunions : 3

Rapport

Tel que dicté par son mandat, le comité a effectué son travail de surveillance et d'analyse financière de l'Ordre. Ainsi, les états financiers, les prévisions budgétaires et les négociations de l'entente de gestion ont été réalisés normalement.

Membres du comité

Raymond Haché, t.d. - responsable

Denis Thériault, t.d.

Linda Carbone, caé

Communications

Mandat

Diffuser le plus efficacement possible toutes les informations pertinentes aux membres de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec par le biais d'un bulletin trimestriel. Établir un lien fonctionnel entre le milieu dentaire québécois et tous les professionnels de l'OTTDQ par l'élaboration et la distribution d'un répertoire des membres. Augmenter le rayonnement de notre profession par l'utilisation de notre site Internet.

Nombre de réunion : 1

Rapport

Le comité a décidé d'une nouvelle présentation pour le bulletin *Un Peu d'Ordre*. Le bulletin a été publié trois fois au cours de la dernière année.

L'Ordre a de nouveau publié le répertoire de ses membres et l'a acheminé à tous les dentistes ayant un permis au Québec.

Membres du comité

Mme Hélène Filion, t.d. - responsable

M. Chucri Chemali, t.d.

Mme Guylaine Gagnon, t.d.

Formation continue

Mandat

Assister les membres de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec ainsi que les titulaires de permis de directeur de laboratoires dans leur perfectionnement professionnel par la présentation de conférences et de cours adaptés à leur réalité et aux exigences d'aujourd'hui.

Nombre de réunions : 1

Rapport

Le comité a organisé six sessions de formation au cours de l'année 2006-2007.

Voici un résumé des formations présentées au cours de la dernière année :

27 avril 2006 :

Reaching a New Standard in Denture Aesthetics

19 mai 2006 :

La photographie numérique

27 et 28 mai 2006 :

*Le concept esthétique et fonctionnel :
une réussite avec la céramique CRÉATION ZI*

17 novembre 2006 :

La macrophotographie

13 mars 2007 :

*Diagnostic esthétique par la photographie et l'informatique
(GPS dentaire)*

22, 23 et 24 mars 2007 :

Céramique IPS Inline

Membres du comité

M. Éric Choquette t.d., - responsable

Mme Guylaine Gagnon, t.d.

Mme Julie Jacob, t.d.

M. Stéphan Provencher, t.d.

Mme Émilie Brulé, t.d.

Formation

Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des techniciennes et techniciens dentaires.

Nombre de réunion : 1

Rapport

À la suite de la demande du comité, le ministère de l'Éducation a accepté de changer le titre du programme pour *Programme de techniques de prothèses dentaires*. Ce changement entrera en vigueur en septembre 2007.

Membres du comité

Éric Choquette t.d. - responsable

Mme Guylaine Gagnon t.d.

M. Stéphan Provencher, t.d. (CEM)

M. Pierre Brazé (CEM)

Mme Ghislaine Timmons-Plamondon
(Ministère de l'Éducation)

Inspection professionnelle

Mandat

Voir à l'application du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession mis à jour par le comité d'inspection. Procéder, si nécessaire, à une enquête sur la compétence professionnelle d'un membre. Participer aux différentes activités d'actualisation ou aux réunions organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec.

Trois inspecteurs relèvent du comité d'inspection professionnelle, il s'agit de :

M. Jacques Charbonneau, t.d.,

M. Jean-François Girard, t.d.

M. Michel Rodrigue, t.d.

Rapport

Le comité n'a pas tenu de réunion en 2006-2007.

Les inspecteurs ont effectué 50 visites d'inspection auprès des membres et des titulaires de permis de directeur de laboratoire de prothèses dentaires :

Titulaires de permis de directeur, membres : 41

Titulaire de permis de directeur non-membre : 1

Membres : 8

Pour l'exercice 2006-2007, 12 % des membres et titulaires de permis ont été inspectés.

Les inspections ont porté principalement sur la tenue de dossier, l'asepsie, la connaissance du Code des professions, l'assurance responsabilité professionnelle obligatoire pour les non-membres, le port du titre et l'utilisation du logo de l'Ordre et la possession d'un permis de directeur de laboratoire, le cas échéant.

Le comité n'a procédé à aucune demande d'enquête particulière.

Membres du comité

M. Jean-Yves Labrosse, t.d., président

M. Albéni Doiron, t.d.

Mme Nathalie Ruel, t.d.

M. Jean Labelle, t.d.

Normes d'équivalences

Mandat

Étudier les demandes d'intégration pour les candidats possédant un diplôme décerné hors Québec et recommander les candidatures au Bureau pour fins d'intégration à la suite de l'évaluation de leurs compétences.

Nombre de réunions : 4

Nombre de dossiers étudiés : 10

Rapport

Au cours de l'année 2006-2007, le comité des normes d'équivalences a fait l'étude de dix dossiers. Le comité a recommandé au Bureau l'intégration de cinq candidats.

Les autres candidats ont été invités soit à compléter leur dossier, ou à se présenter aux examens de l'Ordre.

Pour l'année 2006-2007, un candidat s'est inscrit aux examens.

Membres du comité

M. Charles Carrier, t.d. - responsable

M. Jean-Luc Beaulieu, t.d.

M. Stéphan Provencher, t.d.

Mme Linda Carbone, caé

Révision des plaintes

Mandat

Donner à toute personne qui le demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. (L.R.Q., chapitre C-26, art. 123.3)

Nombre de réunion : 0

Rapport

Le comité de révision des plaintes n'ayant reçu aucune plainte au cours de l'exercice 2006-2007, il n'a pas tenu de réunion.

Membres du comité

Réjean Brulé, t.d. - responsable

M. Stéphan Provencher, t.d.

Mme Julie Jacob, t.d.

Me Marie-Claude Rioux

Syndic

Le syndic et le syndic adjoint peuvent faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic ou syndic adjoint peuvent également, s'ils estiment que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'une enquête, proposer à la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et au professionnel la conciliation.

Enquêtes en cours au 31 mars 2007 : 0

**Nombre de dossiers ouverts du
1er avril 2006 au 31 mars 2007 :** 0

Enquêtes terminées au 31 mars 2007 : 0

**Nombre de dossiers d'enquête ayant
fait l'objet de plaintes disciplinaires :** 0

Nombre de requêtes en arbitrage : 0

Enquêtes en cours au 31 mars 2007 : 0

Nature des enquêtes :

Aucune enquête pouvant faire l'objet d'une plainte devant le comité de discipline n'a été effectuée. Une décision a été rendue par le comité de discipline dans une cause de pratique illégale déposée au comité en décembre 2005.

Des plaintes ont été réglées en conciliation; les plaintes ont donc été retirées.

Le syndic

Alfred Guirguis, t.d.

Pratique de société en nom collectif

Mandat :

À la suite de l'adoption, en juin 2001, de la loi 169 sur l'exercice d'une profession en société, ce comité a été formé pour évaluer les répercussions de cette loi pour les membres de l'OTTDQ et élaborer, le cas échéant, un règlement qui permettra ou non à ses membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) ou d'une société par actions (SPA) constituée à cette fin.

Nombre de réunion : 1

Rapport :

Le comité, à la suite d'un avis juridique, a recommandé au Bureau de ne pas adopter de règlement concernant l'exercice de la profession de technicien dentaire en société puisque la nécessité ou même l'opportunité d'agir par le biais d'une compagnie pour un technicien dentaire est pour le moins incertaine car la seule activité exclusive est celle concernant le directeur de laboratoire.

Membres du comité

Denis Thériault, t.d. - président

M. André Mercier, t.d.

Me Marie-Claude Rioux

Mme Linda Carbone, caé

Tableau des membres

	2006	2007
Nombre de membres actifs au 31 mars	399	411
• Intégrations	29	16
• Réintégrations	8	3
• Radiations	17	6
• Décès	0	1
Nombre de membres selon les catégories		
• Actifs	399	411
• Non actifs	9	11
• Nouvellement diplômés	15	9
• Honoraires	5	5
Étudiants	79	70
Nombre de membres par région		
• Région de l'Est	88	88
• Région de l'Ouest	326	324
• Autres régions	14	8

Personnel permanent pour l'année 2006-2007

Directrice générale et secrétaire	<i>Linda Carbone, caé</i>
Adjointe administrative	<i>Micheline Pelletier</i>
Service aux membres	<i>Denise Honyigloh-Hossou</i>
Comptabilité	<i>Diane Dulong</i>

États financiers

au 31 mars 2007

Table des matières

Rapport du vérificateur	18
Résultats	19
Avoir des membres	20
Bilan	20
Flux de trésorerie	21
Notes complémentaires	22
Renseignements complémentaires	23



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'Ordre des techniciennes et techniciens
dentaires du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre des techniciennes et techniciens dentaires du Québec au 31 mars 2007 et les états des résultats, de l'avoir des membres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et l'évolution des liquidités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.
Laval, le 4 mai 2007

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
PRODUITS		
Cotisations des membres	142 755 \$	137 707 \$
Directorat de laboratoire – permis	139 888	136 696
Examen et adhésion	13 092	14 662
Placement	10 295	6 860
Publication	833	1 131
Annuaire des membres	20 705	24 135
Subvention	---	30 049
Revenus divers	3 110	3 199
	330 678	354 439
CHARGES		
Frais d'administration (annexe 1)	211 507	192 263
Comités (annexe 2)	41 945	87 583
Directorat de laboratoire (annexe 3)	4 565	23 200
Examens	950	1 482
Recrutement	1 021	2 523
Assemblée annuelle	1 309	3 561
Assemblées du bureau	3 389	5 536
Annuaire	20 268	20 771
Divers	1 700	1 700
	286 654	338 619
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>44 024 \$</u>	<u>15 820 \$</u>

AVOIR DES MEMBRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
SOLDE AU DÉBUT	180 767 \$	164 947 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	44 024	15 820
SOLDE À LA FIN	<u>224 791 \$</u>	<u>180 767 \$</u>

BILAN

31 MARS 2007

ACTIF

COURT TERME

Encaisse et placements temporaires (note 3)	337 473 \$	284 757 \$
Débiteurs	9 903	7 055
Frais imputables au prochain exercice	6 006	5 531
	<u>353 382 \$</u>	<u>297 343 \$</u>

PASSIF

COURT TERME

Créditeurs et frais courus	39 996 \$	42 409 \$
Revenus perçus d'avance	63 595	57 290
Subvention à rembourser	---	16 877
Subvention perçue d'avance	25 000	---

128 591 116 576

AVOIR DES MEMBRES

224 791 180 767

353 382 \$ 297 343 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs



Raymond Haché, t.d.



Denis Thériault, t.d.

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	44 024 \$	15 820 \$
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(2 848)	2 979
Frais imputables au prochain exercice	(475)	1 059
Créditeurs et frais courus	(2 413)	1 286
Revenus perçus d'avance	6 305	(1 732)
Subvention à rembourser	(16 877)	16 877
Subvention perçue d'avance	25 000	---
	8 692	20 469
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	52 716	36 289
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	284 757	248 468
LIQUIDITÉS À LA FIN	<u>337 473 \$</u>	<u>284 757 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2007

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu du code des professions, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec.

2. RECONNAISSANCE DES REVENUS

Les revenus pour les permis de directorat de laboratoire sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le permis est émis.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2007	2006
Encaisse	125 191\$	77 379 \$
Placements en obligation, ayant une juste valeur marchande de 217 337 \$ au 31 mars 2007 (209 805 \$ en 2006)	212 282	207 378
	<u>337 473\$</u>	<u>284 757 \$</u>

4. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de gestion échéant le 31 mars 2008.

Les versements exigibles sont de 115 000 \$ par année et ils s'élèveront à 115 000 \$ d'ici l'échéance.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

	2007	2006
ANNEXE 1 - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires de gestion	115 000\$	101 000 \$
Honoraires du président	43 967	43 411
Honoraires professionnels	7 090	1 308
Frais de bureau	6 568	8 998
Dons	1 300	2 000
Timbres et impression	4 786	3 171
Frais de représentation et déplacement	6 423	7 098
Télécommunications	2 474	2 689
Assurances	12 871	12 951
Taxes	2 194	2 255
Cotisation et abonnement	3 736	3 465
Intérêts et frais bancaires	5 098	3 917
	<u>211 507\$</u>	<u>192 263 \$</u>
ANNEXE 2 – COMITÉS		
Publications	4 256\$	3 237 \$
Formation continue	23 176	23 831
Inspection professionnelle	7 220	14 368
Syndic et discipline	5 064	4 582
Équivalence	722	425
Mobilité de la main d'oeuvre	1 507	30 049
Avenir de la profession	---	11 091
	<u>41 945\$</u>	<u>87 583 \$</u>
ANNEXE 3 – DIRECTORAT DE LABORATOIRE		
Publicité et promotion	2 798\$	11 912 \$
Honoraires professionnels	1 653	9 588
Frais de réunions	---	118
Déplacement	---	389
Timbres et impression	114	1 193
	<u>4 565\$</u>	<u>23 200 \$</u>



Ordre des techniciennes et
techniciens dentaires du Québec

www.ottdq.com

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec)
H3A 3C6

Téléphone : 514 282-3837
Télécopieur : 514 844-7556
Courriel : ottdq@affaires